

CERTIFICAT MEDICAL DE « PERFORMANCE »

(à présenter avec la licence)

La présentation du certificat médical de performance dûment rempli est obligatoire lors des compétitions dont le niveau l'exige, *faute de quoi le gymnaste ne sera pas autorisé à y participer.*

Concerne :

M. Mme Melle Prénom Date de naissance

Adresse

Discipline pratiquée

Nom de l'association Ville

Structure de Haut Niveau

L'examen médical a été effectué et le dossier médical établi le :

Par le Docteur

Adresse

qui a prononcé la non contre-indication à la pratique de la gymnastique de « PERFORMANCE »

Certificat valable : (en lettres) jours à compter de ce jour
Ou jusqu'au (date en lettres)

Signature du Médecin ayant effectué l'examen médical et établi le dossier médical « performance »

Date :

Cachet professionnel et Signature :